

SOCLE COMMUN DES BONUS *

MODALITES DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES ACTIVITES DONNANT LIEU A BONIFICATION POUR LES LICENCES, LICENCES PROFESSIONNELLES ET MASTERS 1

A compter de l'année universitaire 2025/2026

*Concernant les cinq catégories de bonus, un socle commun d’activités est proposé par l’établissement, lequel s’impose à toutes les composantes. Par ailleurs, les composantes ont la possibilité de proposer d’autres activités relevant de ces cinq catégories, en respectant les niveaux de gradation relevant de la catégorie de bonus concernée. Ces activités sont listées dans le niveau 2 des M3C de la composante (cf Charte des bonus).

Catégorie du Bonus	Activités éligibles	Description des finalités du bonus	Gradation de l'évaluation et M3C *	Modalités de collecte des résultats
Sport	Sport	Cherche à valoriser l’investissement des étudiants dans une pratique régulière d'une activité sportive encadrée que ce soit : - dans le cadre d'une pratique hebdomadaire encadrée par le SUAPS - dans le cadre d'une pratique compétitive au sein de l'Association Sportive AMU - dans le cadre d'une pratique arbitrage au sein du SUAPS et de l'Association Sportive AMU	Pratique hebdomadaire SUAPS - 4 niveaux de gradation : +0,20 (12/20) : sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires (10 séances/12 semaines). +0,30 (15/20) : sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires (10 séances/12 semaines) ayant une implication constante dans les séances, un respect des consignes mais n'allant pas au-delà de ce qui est proposé. +0,40 (17/20) : sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires (10 séances/12 semaines) ayant une implication forte dans les séances, montrant des progrès tout au long du semestre, et ayant choisi le Bonus Sport par plaisir. +0,50 (20/20) : sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires (10 séances/12 semaines) ayant une implication maximale dans les séances et montrant une attitude de leader en mettant ses compétences au service des autres. Pratique compétitive - 3 niveaux de gradation : + 0,20 : sanctionnant un étudiant engagé ponctuellement dans une pratique compétitive au niveau régional. + 0,35 : sanctionnant un étudiant engagé régulièrement dans une pratique compétitive au niveau régional. + 0,50 : sanctionnant un étudiant engagé régulièrement dans une pratique compétitive au niveau régional et supérieur (inter régional, national et international). Pratique d'arbitrage - 3 niveaux de gradation : +0,20 : sanctionnant un étudiant engagé ponctuellement dans une activité d’arbitrage : formation théorique acquise et arbitrage d’un à trois matchs au niveau régional. +0,35 : sanctionnant un étudiant engagé régulièrement dans une activité d’arbitrage : formation théorique acquise et arbitrage d’au moins 4 matchs au niveau régional. +0,50 : sanctionnant un étudiant engagé régulièrement dans une activité d’arbitrage : formation théorique acquise et arbitrage d’au moins 4 matchs au niveau régional et participation à l’arbitrage lors des phases finales des championnats de France. L’étudiant valide son bonus si participation à la formation d’arbitrage et quota de matchs requis.	Evaluation par l'enseignant responsable de la discipline sportive.
Engagement étudiant	Etudiants émissaires (de L2 au M1).	Cherche à valoriser l'engagement des étudiants d'AMU sur le terrain de l'orientation des lycéens généraux et technologiques de l'Académie d'Aix-Marseille. Priorité sera donnée aux établissements cibles du dispositif PANORAMA. Les étudiants émissaires d'AMU se verront proposer diverses missions par le SUIO ou la composante. Ils devront suivre au préalable une formation obligatoire sur l’offre AMU et le système LMD en général : 1. Informer sur l’offre de formation et la vie étudiante lors d’évènements extérieurs (ex : forums, salons) ou en ligne via les réseaux sociaux 2. Témoigner et partager son expérience à l’université lors d’ateliers à distance ou organisés au sein d’un ou plusieurs établissements 3. Participer à l’accueil et à l’animation des JPO et autres actions d’immersion organisées sur les campus	<u>2 niveaux de gradation :</u> + 0,25 : sanctionnant le fait pour l’étudiant émissaire d’avoir assuré une mission ou plusieurs missions donnant lieu au total à au moins 8 heures d’intervention dans le semestre (incluant les temps de préparation et de déplacement et de formations) + 0,50 : sanctionnant le fait pour l’étudiant émissaire d'avoir assuré une ou plusieurs missions donnant lieu au total à au moins 16 heures d’intervention dans le semestre (incluant les temps de préparation et de déplacement et de formations)	Le SUIO transmet une attestation de présence à la formation obligatoire suivi par l’étudiant émissaire. Le proviseur du lycée dans lequel l'étudiant émissaire a réalisé ses missions signe et atteste des tâches effectuées par l’étudiant sur une attestation ad hoc. L’étudiant émissaire adresse le certificat signé à l'enseignant référent du SUIO chargé du dispositif au niveau d'AMU. L'enseignant référent transmet aux scolarités concernées l’attestation ainsi que le niveau de gradation correspondant.
Engagement étudiant	Engagement pour le développement durable	Cherche à valoriser la participation des étudiant·e·s d’AMU à des activités d’accompagnement, de tutorat, de parrainage, ou à un projet individuel ou associatif destiné aux étudiant·e·s d’AMU portés en relation avec des associations ou organismes reconnus par l’établissement dans les domaines du développement durable, de l’égalité entre les femmes et les hommes ou de la lutte contre les discriminations.	Modalités de contrôle des connaissances : L’évaluation portera sur : - L’assiduité aux 3 cours (5/20) - La qualité du dossier (9/20) - La présentation orale (avec diaporama de support) de 10 min présentant le projet, la démarche, les difficultés rencontrées (6/20) ou-la qualité de l’évènement/de l’activité réalisé ainsi que le niveau d’engagement ou d’investissement La note sur 20 sera transformée par le notateur pour intégrer le barème de notation des bonus : 2 niveaux de gradation : + 0,25 : note comprise entre 10 et 14 (≥10 et <14) + 0,50 : note supérieure ou égale à 14	Le jury d’évaluation ou le notateur référent transmet la note et sa transformation en gradation bonus à la scolarité de la composante de l’étudiant bénéficiant du bonus.

***Concernant les cinq catégories de bonus, un socle commun d’activités est proposé par l’établissement, lequel s’impose à toutes les composantes. Par ailleurs, les composantes ont la possibilité de proposer d’autres activités relevant de ces cinq catégories, en respectant les niveaux de gradation relevant de la catégorie de bonus concernée. Ces activités sont listées dans le niveau 2 des M3C de la composante (cf Charte des bonus).**

Catégorie du Bonus	Activités éligibles	Description des finalités du bonus	Gradation de l'évaluation et M3C *	Modalités de collecte des résultats
Engagement étudiant	Engagement pour l' Egalité Femmes-Hommes et la Lutte contre les Discriminations.	Cherche à valoriser la participation des étudiant d’AMU à des formations ou des sensibilisations ou à des projets individuels ou associatifs portés en relation avec des associations ou organismes reconnus par AMU dans les domaines de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations.	Elles dépendent de l'option choisie dans ce bonus (il y en a 3). Pour l'option 1 (projet de goupe): présentation orale (avec diaporama de support) de 10 min précisant la motivation et la méthodologie du projet, les difficultés rencontrées, les perspectives, ou la qualité de l'évènement/de l'artéfact réalisé ainsi que le niveau d’engagement; pour l'option 2 (co-action avec une association reconnue par AMU) présence à la formation et mise en pratique des compétences développées. Pour l'option 3 : (sensibilisation sur les racismes, l’antisémitisme, les discriminations et les extrémismes identitaires) encadrés par un Brevet citoyen ou un Label (le projet sera alors développé pendant un semestre ultérieur, seul-e ou en groupe). La note sur 20 sera transformée par le notateur pour intégrer le barème de notation des bonus : 2 niveaux de gradation : + 0,25 : note comprise entre 10 et 14 (≥10 et <14) + 0,50 : note supérieure ou égale à 14	Les notes sont centralisées par Gabrielle Regula et sont transmises aux différentes scolarités concernées, via les adresses fournies par les étudiant-e-s dans le document d'inscription à ce bonus engagement (google doc, un pour les semestres impairs, un pour les semestres pairs)
Engagement étudiant	Etudiants engagés dans la vie institutionnelle de l’établissement	Cherche à valoriser l’investissement des étudiants dans la vie institutionnelle de l’établissement et des structures en charge des œuvres universitaires que ce soit : - en Conseil Central (CA, CR, CFVU) - en Conseil de Composante - Conseils de Département (dans certains cas, taille critique) - Conseil d'Administration du CROUS	2 niveaux de gradation : +0,25 : sanctionnant un étudiant assidu aux Conseils du semestre concerné (sans démontrer d'investissement particulier). +0,50 : sanctionnant un étudiant assidu aux Conseils du semestre concerné qui démontrerait fort investissement dans la vie institutionnelle par la participation à des travaux préparatoires ou connexes du conseil (participation à des GT ou commissions connexes (FSDIE, COVE...), aux bureaux des Conseils, interventions importantes et régulières lors des Conseils)	Le BVE réunit les éléments d’appréciation auprès des Directions encadrant les travaux des Conseils Centraux (DIRFOR, DRV, DAJI) et Composantes sur une base objective et opposable : - listes d'émargement des Conseils Liste d'émargement ou courrier du Responsable du GT ou commission connexes attestant de la participation aux réunions. La notation est attribuée par le Directeur de la composante.
Engagement étudiant	Étudiants engagés dans la vie institutionnelle du territoire	Cherche à valoriser l’investissement des étudiants dans la vie institutionnelle des collectivités territoriales au niveau des communes, des communautés de communes, de la métropole, des départements ou de la Région. Les étudiants engagés s’impliquent sur la concrétisation de projets d’envergure de la politique vie étudiante des collectivités (Violences Sexistes et Sexuelles, solidarité, santé, écologie, sport et culture ...) ainsi que sur le développement économique, la mobilité, l’habitat...	2 niveaux de gradation : +0,25 : sanctionnant un étudiant assidu aux Conseils (sur la durée requise pour le mandat) et participant aux groupes de travail +0,50 : sanctionnant un étudiant assidu aux Conseils (sur la durée requise pour le mandat) qui démontrerait un fort investissement en étant porte-parole des groupes de travail (commissions), ou référent des commissions.	DVEC : cellule engagement Réunit les éléments d’appréciation auprès des collectivités territoriales encadrant les travaux des étudiants sur une base objective et opposable : - attestation de présence à l'ensemble des conseils - attestation de présence aux groupes de travail des commissions - compte rendu effectué par l’étudiant précisant la nature du projet ainsi que l’action conduite (1 page) - grille critérisée remplie par les responsables des conseils au niveau des collectivités territoriales La notation est proposée par le Directeur de la composante de rattachement de l’étudiant.
Engagement étudiant	Etudiants accompagnant un étudiant en situation de handicap ou Etudiants sportifs de haut niveau Liste 1 & 2 ;		2 niveaux de gradation : +0,25 : sanctionnant la transmission régulière par un étudiant de ses notes prises en cours aux étudiants en situation de handicap ou étudiants sportifs de haut niveau (notes claires et adaptées à l’étudiant accompagné). +0,50 : sanctionnant un étudiant qui en plus de la transmission de ses notes réalise un accompagnement pédagogique plus avancé (notamment une aide aux révisions, une aide à la recherche documentaire ...)	Le BVE réunit les éléments d’appréciation auprès des étudiants en situation de handicap accompagnés et transmet ces informations à l'enseignant référent handicap désigné par la composante qui propose une notation. La cellule haut niveau, par l'intermédiaire de ses référents haut niveau de composante, collecte les éléments d'appréciation auprès des étudiants sportifs de haut niveau accompagnés afin de proposer une notation adéquate.
Engagement étudiant	Etudiants engagés dans la vie associative	Cherche à valoriser l’investissement des étudiants dans la vie associative étudiante. Souhaitant valider une intervention active dans le fonctionnement et l’activité des associations étudiantes d’AMU, ce bonus ne valorise pas le simple fait d’être membre de l’assemblée générale d’une association à jour de ses cotisations.	2 niveaux de gradation : +0,25 : sanctionnant la participation effective d'un étudiant membre actif au bureau d'une association étudiante signataire de la charte des associations étudiantes d’AMU (sur des fonctions clairement identifiées dans les statuts de l’association telles que : Président, Vice-président, Trésorier, Secrétaire...) +0,50 : sanctionnant un étudiant membre actif au bureau d'une association, qui porte, au nom de son association, un projet, une activité dont la dimension et le rayonnement sont significatifs pour AMU.	Le BVE, en concertation avec les parties prenantes du dispositif, réunit les éléments d’appréciation auprès des associations étudiantes sur une base objective et opposable : -liste des membres du bureau de l'association, déclarée en préfecture. - compte rendu précisant la nature du projet ainsi que l'action conduite par l'étudiant (1 page) et documents attestant de la participation active - Le dossier du projet déposé auprès du BVE (attestant du portage de projet) La notation est proposée par le Directeur de la composante.

***Concernant les cinq catégories de bonus, un socle commun d’activités est proposé par l’établissement, lequel s’impose à toutes les composantes. Par ailleurs, les composantes ont la possibilité de proposer d’autres activités relevant de ces cinq catégories, en respectant les niveaux de gradation relevant de la catégorie de bonus concernée. Ces activités sont listées dans le niveau 2 des M3C de la composante (cf Charte des bonus).**

Catégorie du Bonus	Activités éligibles	Description des finalités du bonus	Gradation de l'évaluation et M3C *	Modalités de collecte des résultats
Engagement étudiant	Etudiants tuteurs de la cordée TANDEM 1 et 2 (AFEV)	Cherche à valoriser l’investissement des étudiants dans l’accompagnement de collégiens et lycéens des zones urbaines défavorisées de l'agglomération d’Aix-Marseille.	Evaluation indicative communiquée par l'AFEV à l'enseignant référent ; cette évaluation se fait sur la base de 4 items comptant chacun pour 1/4 d'une note finale sur 20 : chaque item est donc noté sur 5 points. La note sur 20 résultant de cette évaluation AFEV pourra le cas échéant être modulée à la hausse ou à la baisse par l'enseignant référent en fonction de l'appréciation générale communiquée par l'AFEV. Cette note sera ensuite transformée par l'enseignant référent pour intégrer le barème de notation des bonus, lequel prévoit 3 niveaux de gradation : + 0,20 + 0,35 + 0,50	Le coordonnateur AFEV adresse au BVE les éléments d'appréciation des étudiants (fiche évaluation) les fait suivre à chacun des enseignants correspondants AFEV de composante pour attribution de note.
Engagement étudiant	Etudiants tuteurs accompagnant des élèves du primaire (AFEV)	Cherche à valoriser l’investissement des étudiants dans l’accompagnement d’élèves de primaire des zones urbaines défavorisées de l'agglomération d’Aix-Marseille.	Evaluation indicative communiquée par l'AFEV à l'enseignant référent ; cette évaluation se fait sur la base de 4 items comptant chacun pour 1/4 d'une note finale sur 20 : chaque item est donc noté sur 5 points. La note sur 20 résultant de cette évaluation AFEV pourra le cas échéant être modulée à la hausse ou à la baisse par l'enseignant référent en fonction de l'appréciation générale communiquée par l'AFEV. Cette note sera ensuite transformée par l'enseignant référent pour intégrer le barème de notation des bonus, lequel prévoit 3 niveaux de gradation : + 0,20 + 0,35 + 0,50	Le coordonnateur AFEV adresse au BVE les éléments d'appréciation des étudiants (fiche évaluation) les fait suivre à chacun des enseignants correspondants AFEV de composante pour attribution de note.
Engagement étudiant	Etudiants engagés dans une colocation à projets solidaires "KAPS" (AFEV)	Cherche à valoriser l’investissement des étudiants dans la vie sociale du quartier dans laquelle ils sont en colocation en développant des actions solidaires avec et pour les habitants du quartier. Les étudiants peuvent organiser les temps de convivialité pour rapprocher les habitants, participer aux dynamiques du quartier, co-construire des projets de rénovation urbaine avec les structures de quartier et les habitants et s’impliquer dans l’accompagnement d’enfants et de jeunes en fragilités identifiés grâce au rapprochement avec les familles à l’occasion d’autres actions.	Evaluation indicative communiquée par l'AFEV à l'enseignant référent ; cette évaluation se fait sur la base de 4 tems comptant chacun pour 1/4 d'une note finale sur 20 : chaque item est donc noté sur 5 points —La note sur 20 résultant de cette évaluation AFEV pourra le cas échéant être modulée à la hausse ou à la baisse par l'enseignant référent en fonction de l'appréciation générale communiquée par l'AFEV. Cette note sera ensuite transformée par l'enseignant référent pour intégrer le barème de notation des bonus, lequel prévoit 3- niveaux de gradation : + 0,25 + 0,35 + 0,50	Le coordonnateur AFEV adresse au BVE les éléments d'appréciation des étudiants (fiche évaluation) les fait suivre à chacun des enseignants correspondants AFEV de composante pour attribution de note.
Engagement étudiant	Etudiants plus avancés dans le cycle de leurs études (de L2 au M1) parrainant des étudiants de L1, L2 et/ou L3	Cherche à valoriser l’investissement des étudiants de L2 jusqu’au M1 dans l’accompagnement des nouveaux étudiants de L1 voire de L2 que ce soit dans le cadre : - d'un simple parrainage, - d'un tutorat pédagogique plus poussé (mais non rémunéré)	2 niveaux de gradation : +0,25 : sanctionnant la réalisation d’une activité de parrainage simple (accueil des nouveaux, aide au repérage institutionnel et géographique sur le campus et ses environs). +0,50 : sanctionnant un étudiant qui propose un accompagnement pédagogique plus avancé (notamment une aide aux révisions, une aide à la recherche documentaire ...) mis en place dans le cadre d’un dispositif encadré par la composante (géré directement ou bien délégué à une association mais encadré par la composante)	Le service de Scolarité de la composante, en concertation avec l'enseignant chargé de coordonner le dispositif de parrainage ou de tutorat récupère les éléments d'appréciation pour permettre une évaluation par l'enseignant coordonnateur de l'accompagnement. Ce dernier propose directement les évaluations des étudiants dans le cadre du tutorat avancé.
Engagement étudiant	Bonus défense : Etudiants engagés auprès de l'armée dans le cadre de la convention cadre n°AMU-2021-6458 (de L1 au M1)	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants dans le cadre d'un lien privilégié entre l'armée et la nation afin d’acquérir une culture de défense à travers des conférences, visites et actions proposées par le ministère des armées et de se préparer pour de potentielles futures responsabilités de cadres de la Nation.	Niveaux de gradation : Bonus défense : L’assiduité aux conférences ainsi que l’implication personnelle des étudiants sont nécessaires pour l’obtention du Bonus Cet Enseignement de défense donne droit à un Bonus sur la moyenne semestrielle selon 3 niveaux : +0,20 points : pour un étudiant assistant à un minimum de 5 conférences +0,30 points : pour un étudiant assistant à un minimum de 8 conférences + 0,50 points : pour un étudiant assistant à un minimum de 14 conférences	Le contact AMU du pilier formation de la convention cadre n°AMU-2021-6458 transmet au service de scolarité de la composante concernée la liste des étudiants ayant validé le bonus dans le cadre de cet engagement.
Engagement étudiant	Bonus Réserviste : Etudiants réservistes de L1 au M1 engagés dans les Armées sous contrat ESR de réserve opérationnelle de premier niveau.	Cherche à valoriser l'engagement des étudiants d'AMU au sein des Armées en parallèle de leurs études.	Bonus reserviste : + 0,50 : sanctionnant le fait pour l'étudiant d'avoir un engagement volontaire dans les armées ou une activité militaire dans la réserve opérationnelle.	Le coordonateur AMU recueille les pièces justificatives (notamment des jours d'activités par la présentation des convocations ou fiches synthèses signées par l'autorité militaire) et valide l'éligibilité au bonus. La liste est transmise à la DIRFOR-BONUS en fin de semestre pour mise à disposition des scolarités des composantes

***Concernant les cinq catégories de bonus, un socle commun d’activités est proposé par l’établissement, lequel s’impose à toutes les composantes. Par ailleurs, les composantes ont la possibilité de proposer d’autres activités relevant de ces cinq catégories, en respectant les niveaux de gradation relevant de la catégorie de bonus concernée. Ces activités sont listées dans le niveau 2 des M3C de la composante (cf Charte des bonus).**

Catégorie du Bonus	Activités éligibles	Description des finalités du bonus	Gradation de l'évaluation et M3C *	Modalités de collecte des résultats
Engagement étudiant	Etudiants de L1 au M1 engagés dans le tutorat mathématiques Etudiants de L1 au M1 engagés dans le tutorat de français	Cherche à valoriser l'investissement des étudiants AMU dans l'accompagnement des collégiens et lycéens des quartiers de la politique de la ville. Dans ce cadre, les étudiants assurent un tutorat pédagogique en mathématiques et en français durant l'année scolaire.	La liste des tuteurs est communiquée par le Rectorat à l'enseignant coordonnateur. Un bonus sanctionne un étudiant qui accompagne un élève à raison d'une séance de tutorat par semaine. La bonification sera ensuite transmise aux composantes dont l'élève est originaire par l'enseignant coordonnateur. 2 niveaux de gradation : +0,25 : sanctionnant un étudiant qui réalise au moins 6 séances sur 12 par semestre. +0,50 : sanctionnant un étudiant qui réalise au moins 10 séances sur 12 par semestre.	Le coordonnateur AMU du tutorat transmet au service de scolarité de la composante concernée la liste des tuteurs ayant validé le bonus dans le cadre de cet engagement.
Engagement étudiant	Etudiants de L2 au M1 parrainant des étudiants internationaux sur ou hors programme d'échange	Cherche à valoriser l’investissement des étudiants de L2 au M1 dans l’accompagnement des étudiants internationaux que ce soit dans le cadre : - d'un simple parrainage, - d'un tutorat pédagogique plus poussé (mais non rémunéré) Cherche à favoriser les échanges interculturels et à promouvoir la mobilité internationale des étudiants d’AMU.	2 niveaux de gradation : +0,25 : sanctionnant la réalisation d’une activité de parrainage simple (accueil des nouveaux, aide au repérage institutionnel et géographique sur le campus et ses environs). +0,50 : sanctionnant un étudiant qui propose un accompagnement pédagogique plus avancé (introduction à la méthodologie du travail universitaire français, présentation des exercices canoniques, du système de notation, aide aux révisions etc.,) mis en place dans le cadre d’un dispositif encadré par la composante. Rédaction d’un rapport visant à présenter les système universitaires français et étranger dans une perspective comparatiste.	Le service de scolarité de la composante, en concertation avec l'enseignant référent RI, chargé de coordonner le dispositif de parrainage ou de tutorat récupère les éléments d'appréciation pour permettre une évaluation par l'enseignant coordonnateur de l'accompagnement. Ce dernier propose directement les évaluations des étudiants dans le cadre du tutorat avancé.
Approfondissement des connaissances	Approfondissement des connaissances La validation d'enseignements listés par les composantes dans leurs MCC de niveau 2 en tant qu'enseignements participant de l'approfondissement des connaissances	Cherche à valoriser le travail de l'étudiant qui a suivi et validé des enseignements supplémentaires n'entrant pas en compte dans la validation du (ou des) cursus auxquels il s'est inscrit (enseignements affichés en général dans la rubrique complément de cursus dans l'ADD et non dans les semestres liés à son cursus)--- Principes généraux du bonus Approfondissement des connaissances : - Un enseignement "approfondissement des connaissances" est soit un enseignement d'approfondissement de la discipline, soit un enseignement d'une discipline connexe à la formation ou encore un enseignement cohérent avec un projet pédagogique ou professionnel personnel formalisé par l'étudiant et validé par l'enseignant responsable de la formation. - L'inscription aux enseignements permettant la bonification "approfondissement des connaissances" doit se faire en début de semestre (validation pédagogique lors des IP par le responsable de l'année). - La validation des enseignements "approfondissement des connaissances" ne doit pas être valorisé en termes d'ECTS pour l'étudiant dans le cadre d'un autre cursus. - Un enseignement "approfondissement des connaissances" est un enseignement équivalent à 3 ou 6 ECTS (si elle excède 6 ECTS une dérogation est envisageable avec le responsable de la formation). - Les enseignements "approfondissement des connaissances" doivent figurer dans une liste d'enseignements proposés par la composante éventuellement complétée par des propositions individuelles des étudiants validées par le responsable de la formation.	Les MCC d'une UE supplémentaire sont identiques aux MCC de la même UE proposée dans le cadre d'un cursus de formation. Les modalités d'évaluation des activités hors UE (stage, certification,auto-formation en langues au SUL-CARLAM ...) sont précisées par les composantes les proposant. La valorisation pour le bonus doit se faire comme suit : 4 niveaux de gradation : +0,20 : note comprise dans l'intervalle [10-12[c'est à dire une note supérieure ou égale à 10 et strictement inférieure à 12 +0,30 : note comprise dans l'intervalle [12-14[c'est à dire une note supérieure ou égale à 12 et strictement inférieure à 14 +0,40 : note comprise dans l'intervalle [14-16[c'est à dire une note supérieure ou égale à 14 et strictement inférieure à 16 +0,50 : note comprise dans l'intervalle [16-20] c'est à dire une note supérieure ou égale à 16	Evaluation par l'enseignant responsable de l'UE/activité et transmission à la scolarité de composante (dans le respect des règles de l'anonymat des corrections des enseignements).
Culture	Pratiques artistiques ou culturelles	Cherche à valoriser la participation tout au long du semestre à des activités culturelles organisées directement par l’établissement ou déléguées à des associations ou organismes partenaires reconnus par l’établissement. Dans le cas de partenariats avec des structures culturelles non associatives (conservatoires...) il est nécessaire, pour prendre en compte cette activité se déroulant en dehors d'AMU, qu'il y ait un investissement de l'étudiant au bénéfice de la communauté universitaire (organisation de manifestations au sein des campus universitaires, par exemple). La composante peut compléter la liste des activités proposées qui concernent des disciplines diverses : chant, théâtre, musique, danse, arts plastiques, photo...	2 niveaux de gradation : +0,25 : sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires et démontrant une motivation et une implication acceptable. +0,50 : sanctionnant un étudiant assidu aux séances hebdomadaires, démontrant une motivation et implication forte et/ou qui participe à la production d'une manifestation de grande dimension.	La Direction Culture et Société en concertation avec les parties prenantes du dispositif et avec l'enseignant chargé de coordonner l'activité bonifiée récupère les données objectives permettant le suivi des activités bonifiées (présence / participation aux manifestations). La notation est proposée par le coordonnateur des activités.

*Concernant les cinq catégories de bonus, un socle commun d’activités est proposé par l’établissement, lequel s’impose à toutes les composantes. Par ailleurs, les composantes ont la possibilité de proposer d’autres activités relevant de ces cinq catégories, en respectant les niveaux de gradation relevant de la catégorie de bonus concernée. Ces activités sont listées dans le niveau 2 des M3C de la composante (cf Charte des bonus).

Catégorie du Bonus	Activités éligibles	Description des finalités du bonus	Gradation de l'évaluation et M3C *	Modalités de collecte des résultats
Culture	Carnet culture	Cherche, à travers un parcours spectateur, à valoriser l'ouverture des étudiants sur la vie culturelle et artistique du territoire en facilitant leur accès aux lieux culturels grâce à une offre gratuite de spectacles, concerts ou expositions.	Pour le carnet culture +0,25 : sanctionnant un étudiant ayant assisté à minima à 4 spectacles, concerts ou expos et ayant fourni une brève ou compte-rendu d'une sortie durant le semestre +0,50 : sanctionnant un étudiant ayant assisté au moins à 6 spectacles, concerts ou expos et ayant fourni une brève ou compte-rendu d'une sortie durant le semestre	La Direction Culture et Société en concertation avec les parties prenantes du dispositif et avec l'enseignant chargé de coordonner l'activité bonifiée récupère les données objectives permettant le suivi des activités bonifiées (présence / participation aux manifestations). La notation est proposée par le coordonnateur des activités.
Créativité, entrepreneuriat et innovation	Participation à un jeu de créativité ou d'entrepreneuriat	Cherche à valoriser la participation des étudiant·e·s d’AMU à des activités permettant le développement de l'esprit d'entreprendre mis en place par le PEPITE Provence de la DPMSE d'AMU : participation à un évènement ou un jeu axé sur la connaissance du monde entrepreneurial	Participation à un jeu de créativité ou d'entrepreneuriat - 2 niveaux de gradation : + 0,35 pour les événements n'excédant pas une durée d'un jour ou 24 h étalées sur plusieurs jours, + 0,50 pour les événements excédant la période d'un jour (24 h)	Le responsable du bonus de PEPITE Provence de la DPMSE d'AMU en relation avec les enseignants chercheurs participant aux événements (évaluation du sérieux de la rigueur et de l'investissement de l'étudiant dans le dispositif).
Créativité, entrepreneuriat et innovation	Inscription à l'UE "Développer l'esprit d'entreprendre et création d'activité"	Cherche à valoriser l'inscription des étudiant·e·s d’AMU à l'UE "Développer l'esprit d'entreprendre et création d'activité" proposée comme bonus aux étudiants de licences, licences professionnelles et masters, lorsque cette UE n'entre pas en compte dans la validation du (ou des) cursus auxquels ils (elles) sont inscrits.	Inscription aux UE Introduction aux innovations sociétales et technologiques" et "L'innovation au service de la société" La valorisation pour le bonus doit se faire comme suit : 2 niveaux de gradation : +0,35 : note comprise dans l'intervalle [10-14[c'est à dire une note supérieure ou égale à 10 et strictement inférieure à 15 +0,50 : note comprise dans l'intervalle [14-20] c'est à dire une note supérieure ou égale à 15	L'enseignant responsable de l'UE "Développer l'esprit d'entreprendre et création d'activité" évalue et transforme la note pour intégrer le barème de notation des bonus.
Créativité, entrepreneuriat et innovation	Etudiants sensibilisés aux innovations sociétales et technologiques	Cherche à valoriser l'inscription des étudiant.e.s d'amU aux UE "Introduction aux innovations sociétales et technologiques" et "L'innovation au service de la société" proposées comme bonus aux étudiants à partir de la L2 et jusqu'au M1, lorsque ces UE n'entrent pas en compte dans la validation du (ou des) cursus auxquels l'étudiant est inscrit.	Inscription aux UE "Introduction aux innovations sociétales et technologiques" et "L'innovation au service de la société" La valorisation pour le bonus doit se faire comme suit avec 2 niveaux de gradation : +0,35 : moyenne des deux notes comprise dans l'intervalle [10-14] c'est à dire une note supérieure ou égale à 10 et strictement inférieure à 14 +0,50 : moyenne des deux notes comprise dans l'intervalle [14-20] c'est à dire une note supérieure ou égale à 14	Le responsable du bonus de CISAM+ en relation avec les enseignant-chercheurs participant aux UE récupère les résultats des QCMs sur AMeTICE et transforme la note pour intégrer le barème de notation des bonus.

* Pour les composantes qui pratiquent l'approche par compétences, la bonification permettra la validation à un niveau supérieur d’un attendu de formation en lien avec le Bonus.

* Un bonus n'est pas cumulable avec une dispense de stage ou d’enseignement. Une même activité ne peut être valorisé que par l'un de ces deux dispositifs proposés par AMU